Déposé le : 21/03/2025 À SAINT-ARNOULT

Permis d'aménager

ldentité du ou des demandeurs

N° de dossier : PA 014 557 25 00001

acritico da oa aco a	omanacaro					
Identité : [Dénomination] générale	Communauté de Communes Coeur Côte Fleu	ırie - [Raison sociale] Ad	Iministration publique			
Numéro professionnel (S	IRET): 24140041500015	Adresse email :	info@coeurcotefleurie.org			
Type de société :	SPL	Indicatif si pays				
Représentant :	Monsieur AUGIER Philippe	étranger : Téléphone :	0231885449			
Adresse :	12 rue Robert Fossier 14800 DEAUVILLE	Pays :	France			
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14220)	Division territoriale :				
recommandée avec a						
dentité : [Dénomination] MOSAIC	MOSAIC - [Raison sociale]					
Numéro professionnel SIRET) :	88160522900018		alicia.lenouvel@mosaic- amenagement.fr			
Type de société :	SELARL	Indicatif si pays				
Représentant :	Monsieur JEAN Nicolas	étranger : Téléphone :	0231066665			
Adresse :	15 avenue de cambrige 14200 HEROUVILL ST CLAIR	.E	France			
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14327)	Division territoriale :				
J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.						
.e terrain						
Adresse du (ou des) terr	ain(s)					
Adresse :	14 Avenue Ox and Bucks 14800 SAIN ARNOULT	T-				
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14557)					

Superficie totale du terrain (m²): 135180

Situation du terrain

Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	b	166	2160		Non
0	b	168	58		Non
0	b	165	53921		Non
0	b	15	939		Non
0	b	174	33095		Non
0	b	20	42859		Non

Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?: Le terrain est-il situé dans un lotissement ?: Non Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbaine ?: Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbaine Partennarie IP UP ?: Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbaine Partennarie PUP ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie IP UP ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie Pup IP D' ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie Pup IP P ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie Pup IP P ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Non Non Partennarie Stude des les des décision ou d'une des suits l'aménagement est de décision ou d'autorisation : Coule que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Parte résidente le de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un terrain pour d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Contenance (nombre d'unités) : 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Aménagement d'un eaire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles consistent. Platibalte permanent de leurs uillisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles consistent s'une dans un espace	Eles-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? : Non Le terrain est-il situé dans un lotissement ? : Non Le terrain est-il situé dans un lotissement ? : Non Le terrain est-il situé dans un lotissement ? : Non Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? : Non Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Parfenanti (P. L.) P? ? : Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? : Non Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation : A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidenteid de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un golf Ariera de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles toisirs Travaux daffoullements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m²) : Profondeur en m (pour les affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m²) : Profondeur en m (pour les affouillements : le leurs utilisateurs Aménagement d'un ester d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles constituant trabilate pernament de leurs utilisateurs Aménagement d'un ester d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les sectours protégés Aménagement d'une sier d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobil	Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle		
Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?: Le terrain est-il situé dans un lotissement ?: Non Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbaine ?: Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbaine Partennarie IP UP ?: Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbaine Partennarie PUP ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie IP UP ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie Pup IP D' ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie Pup IP P ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Partennarie Pup IP P ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Non Non Partennarie Stude des les des décision ou d'une des suits l'aménagement est de décision ou d'autorisation : Coule que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Parte résidente le de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un terrain pour d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Contenance (nombre d'unités) : 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Aménagement d'un eaire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles consistent. Platibalte permanent de leurs uillisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles consistent s'une dans un espace	Etos-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?: Non Le terrain est-il situé dans un lotissement ?: Non Le terrain est-il situé dans un lotissement ?: Non Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenatial (P.J. L.) P. ?: Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenatial (P.J. L.) P. ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?: Non Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation : A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Loissement Remembrement réalise par une association foncière urbaine libre Torrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Contenance (nombre d'unités) : 190 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondaur en m (pour les affouillements) : Hauteur en m (pour les affouillements) : Hauteur en m (pour les exhaussements) : Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement situé dans le péri	0	b	14	2148		Non		
Le terrain est-i situé dans un lotissement ?: Le terrain est-i situé dans un lotissement ?: Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?: Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?: Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait fobjet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PU p) ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Non Aremplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Aremplir pour une demande concernant un projet d'aménagement d'un paro d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Arenagement d'un paro d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Arenagement d'un paro d'attraction ou d'une laire de jeux et de sports Arenagement d'une aire d'accueil ou d'un lerrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Arenagement situé dans un espace remarq	Le terrain est-il situé dans un lotssement ? : Le terrain est-il situé dans un eZone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? : Non Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? : Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P. U.P.) ? : Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ? : Non Non Non Non Non Non Non No	Situation juridi	que du terrain						
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?: Non Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?: Non Non Parteriani ast-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Non Parteriani ast d'une d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?: Non Le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?: Non Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou l'autorisation : Aremplir pour une demande concernant un projet d'aménagement stature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un goif Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles (closirs Contenance (nombre d'unités) : [50 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Hauleur en m (pour les affouillements) : Hauleur en m (pour les exhaussements) : Aménagement d'un eire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Constituant fibaliste permanent de leurs utilisateurs Aménagement aits d'ans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant étre protégé Chemin plétonier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, torsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans un espace remarquable ou dilieux experieure d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historique l'avavaux ayant pour effet de modifier les caractér	Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? : Non Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? : Non Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P. U.P.) ? : Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? : Non Partenarial (P. U.P.) ? : Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? : Non Si voirte terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou avoirte des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisire ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Contenance (nombre d'unière) : [150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du soi Superficia (en m2) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 i constituant habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 i constituant habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégé Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Caréation d'un espace public Aménagement situé dans le périmètre d'un site	Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? :							
Le terrain fail-til partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? : Non Non Partenantai (P.U.P) ? : Non Non Non Non Partenantai (P.U.P) ? : Non	Le terrain fail-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?: Non Partenarial (P.U.P) ?: Le projet est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Non Partenarial (P.U.P) ?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation : A rempfir pour une demande concernant un projet d'aménagement Vature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Hauteur en m (pour les affouillements) : Hauteur en m (pour les affouillements) : Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles constituent l'habitat premanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milleu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme dovant durp protégé	Le terrain est-il	situé dans un lotis	ssement ? :		Non			
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? : Non Non Arartenaria (P.U.P) ? : Non Non Arartenaria (P.U.P) ? : Non	Le terrain fail-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? : Non Non Partenanai (P.U.P) ? : Le projet est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Non Partenanai (P.U.P) ? : Non Si voire lerrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou l'autorisation : **Vemplir pour une domande concernant un projet d'aménagement sur des travaux, installations ou aménagements envisagés **Quel que soit le secteur de la commune	Le terrain est-il	situé dans une Zc	one d'Aménagem	ent Concertée (Z.A.C.) ? :	Non			
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?: Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?: Non Non Non Non Non Non Non No	Le terrain est-li situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ?: Le projet est-li situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ?: Non Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou l'autorisation : A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Sature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune L coissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Pererain de camping Par résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un pard d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un pard d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les affouillements): Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Constituent l'habitat premanent de leurs utilisiateurs Aménagement aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du			_	, ,	Non			
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? : Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? : Non A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement A templir pour une demande concernant un projet d'aménagement A templir pour une demande concernant un projet d'aménagement A templir pour une demande concernant un projet d'aménagement A templir pour une demande concernant un projet d'aménagement A templir pour une demande concernant un projet d'aménagement A templir pour une demande concernant un projet d'aménagement A templir pour une demande concernant un projet d'aménagement Auternation des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune colissement Remembrement réalisé per une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances A ménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés A ménagement d'un pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés A ménagement d'un pour d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports A lires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs A lires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): A ménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs A ménagement d'une es étaussements situé dans le pacue de une dessaire à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux A ménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historique C	Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ? : Non Non Non Non Non Non Non No		•		•				
is votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation : Aremplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Sature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Contenance (nombre d'unités) : 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 Constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'un eaire d'acueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin pietonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou rouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historique Création d'un espace public	is votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation : A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Anrénagement d'un poif Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités) : 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Aménagement d'un eaire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles constituant h'abitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement situé dans un espace remarquable ou milleu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou rouverture au public de ces espaces ou milieux Annénagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'une space public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle			inicire ayant lait i	robjet d'une convention de l'ite	NOI!			
A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Naturo des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques méneragement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aménagement d'un golf Aménagement d'un golf Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 in constituant l'habitat permanent de cleurs utilisateurs Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 in constituant l'habitat permanent de cleurs utilisateurs Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 in constituant l'habitat permanent de cleurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piètonier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Le projet est-il s	situé dans le périm	nètre d'une Opéra	ation d'Intérêt National (O.I.N)	?: Non			
Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou millieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Nature des travaux, Installations ou aménagements envisagés Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités) : 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Hauteur en m (pour les exhaussements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 i constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milleu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin pietonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou rouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle		est concerné par l'	'un des cas ci-de	ssus, veuillez préciser, si vous	les connaissez, les dates de	décision ou		
Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Alries de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant 'fhabitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin pietonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières et forestières Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aménagement d'un golf Aménagement d'un ités): Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'un eire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou rouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques pastorales et forestières Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	•				gement			
Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou millieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Couverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et foresitères Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Alries de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou millieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou millieux Aménagement ne dessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle				_				
Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol	Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chomin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chomin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chomin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chomin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chomin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chomin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chomin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou Chouverture au public de ces espaces ou	Lotissemer	nt						
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Remembre	ment réalisé par ι	une association f	oncière urbaine libre				
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités) : 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Hauteur en m (pour les exhaussements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'une space public	Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milleu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Terrain de	camping						
Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités) : 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2) : Profondeur en m (pour les affouillements) : Hauteur en m (pour les exhaussements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Parc réside	entiel de loisirs ou	village de vacan	ces				
Aménagement d'un golf Alires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Aménagem	nent d'un terrain p	our la pratique de	e sports ou de loisirs motorisés	3			
Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités):	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles loisirs Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Aménagen	nent d'un parc d'at	ttraction ou d'une	aire de jeux et de sports				
Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Contenance (nombre d'unités): 150 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	_	_						
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle		ationnement ouve	ertes au public, dé	épôts de véhicules et garages	collectifs de caravanes ou de	erésidences mobiles		
Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Superficie (en m2): Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Contenance (no	ombre d'unités) : 1	150					
Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	_			s du sol				
Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	 Superficie (en n	n2) ·						
Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Hauteur en m (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle			lomente) :					
Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle								
constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	,-		,	foldonoso de la companya del companya de la companya del companya de la companya	Anna anda	t-l / :		
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle					t une surface de plancher to	ale superleure à 40।		
Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Aménagen	nent d'une aire d'a	accueil ou d'un te	rrain familial des gens du voya	ige recevant plus de deux ré	sidences mobiles		
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Dans les secte	urs protégés						
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle			space remarqua	ble ou milieu du littoral iden	tifié dans un document d'u	rbanisme comme		
Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Chemin pié	étonnier ou objet n			public, lorsqu'ils sont nécess	saires à la gestion ou		
Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles,							
Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Aménagement	situé dans le pé	rimètre d'un site	e patrimonial remarquable o	u dans les abords des mor	uments historique		
Création d'un espace public	Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Création d'	une voie						
	Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle	Travaux ay	ant pour effet de r	modifier les carad	ctéristiques d'une voie existant	e			
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle		Création d'un espace public							
	Création d'un espace public	Aménagement —	situé dans un si	ite classé ou un	e réserve naturelle				

Le projet porte sur la création d'un Eco parc sur les Terrains Sud de la zone NI, face au Pôle International du Cheval avec:- la conser vation et mise en valeur de la faune et la flore déjà présentes, - l'aménagement de parkings pour les véhicules légers et les poids lou rds à destination de l'Eco parc et du PIC,- l'aménagement de zones de loisirs, - la construction d'un bâtiment d'accueil et tertiaire.						
Superficie du (ou de	Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (m²) : 50175					
Si les travaux sont r	réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et le	eur contenu :				
À remplir pour une	demande concernant un lotissement					
Nombre maximum	de lots projetés :					
Surface de planche	r maximale envisagée (m²) :					
Comment la constru	uctibilité globale sera-t-elle répartie ? :					
Le projet fait-il l'obje	et d'une demande de travaux de finition différés :	Non				
Quelle garantie sera	a utilisée ? :					
Le projet fait-il l'obje	et d'une demande de vente ou location de lots par anticip	oation : Non				
À remplir pour l'an	nénagement d'un camping ou d'un autre terrain améi	nagé en vue de l'héberg	gement touristique			
Nombre maximum o loisirs :	d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résic	dences mobiles de				
Nombre maximal de	e personnes accueillies :					
Implantation d'hat	oitations légères de loisirs (HLL)					
Nombre d'emplacer	ments réservés aux HLL :					
Surface de planche	r prévue, réservée aux HLL :					
Lorsque le terrain e	st destiné à une exploitation saisonnière, veuillez précise	er la (ou les) période(s) d	'exploitation :			
	réaménagement d'une structure existante : Non	onstruction				
Architecte	une demande comprenant un projet de co					
	r l'honneur que mon projet entre dans l'une des situation	s pour lesquelles le reco	urs à l'architecte n'est pas			
Identité :	[Dénomination] Agence Franc architectures Le Havre - [Raison sociale] Agence Franc architectures	Numéro professionnel (SIRET) :	47784667900025			
	Le Havre	Type de société :	SAS			
Représentant :	Monsieur GOURLIN Fabien	Téléphone :	0232749060			
Adresse :	5 rue Edouard Larue 76600 LE HAVRE	Télécopie :				
Complément d'adresse :						
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : 090913						
Conseil régional de l'ordre de : NORMANDIE						
Nature du projet envisagé						
✓ Nouvelle construction						
Travaux sur construction existante						
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)						
Courte description de votre projet ou de vos travaux :						
	t situés proches des entrées aux abords de l'avenue Ox environnement proche et tirent leurinspiration de l'archite					

un espace polyvalent composé de deux grandes salles permettant des expositions, réunions, l'accueil d'écoliers, de publics touristiqu

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

es et locaux, ayant pour principale activité la mise en valeur des milieux naturels- des bureaux pour l'académie DELAVEAU et des sa nitaires et douches accessibles au public, - un porche couvert entre les deux bâtiments, porte d'entrée du parc- un espace de stocka ge pour les activités du PIC (paddocks, anneaux de galop), et pour l'entretien du site.						
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA riphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :						
Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête kW :						
Indiquez la destination de l'énergie produite :						
Informations complémentaires						
Nombre total de logements créés : 0						
dont individuels :						
dont collectifs :						
Répartition du nombre total de logements créés par type de financement						
Logement Locatif Social :						
Accession Sociale (hors PTZ) :						
Prêt à taux zéro (PTZ) :						
Autres financements :						
Mode d'utilisation principale des logements						
Mode d'utilisation principale :						
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :						
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, précisions						
Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation						
Précisez :						
Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre						
Type de résidence :						
Veuillez préciser le type de résidence :						
Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :						
Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces						
1 pièce :						
2 pièces :						
3 pièces :						
4 pièces :						
5 pièces :						
6 pièces et plus :						
Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé						
Au dessus du sol : 1						
Au dessous du sol : 0						
Les travaux comprennent notamment						
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires						
Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif						
Transport Enseignement et recherche Action sociale Ouvrage spécial Santé Culture et loisir						
Construction périodiquement démontée et ré-installée						
Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :						

Stationnement

Places de stationnement affectées au p	<u>orojet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet</u>			
Adresse 1 des aires de stationnement				
Numéro :				
Voie:				
Lieu dit :				
Code postal :				
Commune :				
Adresse 2 des aires de stationnement				
Numéro :				
Voie:				
Lieu-dit :				
Code postal :				
Commune :				
Nombre de places :				
Surface totale affectée au stationnement (m²) :				
Surface bâtie (m²):				
Pour les commerces et cinémas				
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : 774				

Destination des constructions et tableau des surfaces

Nombre de places avant réalisation du projet : 0

Nombre de places après réalisation du projet : 150

Destinations	Sous- destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
Exploitation agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
Habitation	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Commerce et activités de service	Restauration						
Commerce et activités de service	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
Commerce et activités de service	Cinéma						
Commerce et activités de service	Hotels						

Destinations	Sous- destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Commerce et activités de service	Autres hébergement touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés		572				572
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés				200		-200
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Salles d'art et de spectacles						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Équipements sportifs						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Lieux de culte						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Entrepôt						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Bureau						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
	otales (m²)	0	572	0	200	0	372

Type de démolition : Démolition totale							
Veuillez décrire les travaux qui seront effectués :							
Suppression du hangar de stockage utilisé par le pôle international du cheval							
Nombre de logements démolis :							
Date approximative à laquelle le(s) bâtiment(s) dont la démolition est envisagée a(ont) été construit(s) :	1/01/1920						
Participation pour voirie et réseaux							
Le propriétaire ou le bénéficiaire de la promesse de vente est-il différent du demandeur ? : Non							
Informations pour l'application d'une législation connexe							
Nature des travaux envisagés							
Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement :	Non						
Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement :	Oui						
Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) :	Non						
Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement :	Non						
Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) :	Non						
A déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme :	Non						
Précisez laquelle :							
Est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712 - 3 du code de l'énergie :	Non						
Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable :	Non						
Se situe dans les abords d'un monument historique :	Non						
Porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	Non						
Si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement :	Non						
Pour un permis d'aménager un lotissement							
Je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental	de paysage pour						
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte ou qu'un participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental	paysagiste-concepteur a						
Le professionnel sollicité est un :							
Identité : Téléphone :							
Adresse : Télécopie :							
Complément d'adresse : Adresse email :							
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :							
Conseil régional de l'ordre de :							
Pièces obligatoires pour tous les dossiers							

Code	Description	riciliers
PA01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanismel	PA1-Plan de situation.pdf

Code	Description	Fichiers
PA02	Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]	PA2-Notice de présentation du projet et Annexes.pdf
PA03	Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1 du code de l'urbanisme]	PA3-Plan topographique.pdf
PA04	Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2 du code de l'urbanisme]	PA4-Plan de composition.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
Si votre pr	ojet fait l'objet d'une concertation	
PA04-1	Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]	PA4-1-Bilan de la concertation.pdf
Si votre pr	ojet porte sur un lotissement	
PA05	Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme]	ANNEXE2-PA5-Coupes de terrain.pdf
PA06	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R.442-5 b) du code de l'urbanisme]	ANNEXE3-PA6-vue proche.pdf
PA07	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	ANNEXE4-PA7-vue lointaine.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre si votre projet comporte des constructions

	Code	Description	Fichiers		
	PA18	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	PA18-Plan masse des constructions.pdf		
	PA19	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	PA19-Plan des façades et des toitures.pdf		
	PA20	Un plan en coupe du terrain et de la construction [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	PA20-Plan en coupe.pdf		
	Code	Description	Fichiers		
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'un					
	PA25	L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	PA25-Attestation PPRI.pdf		
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver					
	PA27	Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	PA27-Activités économiques des bâtiments.pdf		
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale					
	PA28-1-1	L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	PA28-1-1-attestation_re2020.pdf		
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP)					
	PA51	Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]			
	Si vous demandaz une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre des articles 1 151-29-1 1 15				

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre des articles L. 151-29-1, L. 152-5, L. 152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme

PA52-2
Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2]

du code de l'urbanisme]

PC52 Notice sécurité.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre si votre projet comporte des démolitions et que votre projet nécessite un permis de démolir

Code	Description	Fichiers	
Si votre projet nécessite un permis de démolir			
PA38	La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	PA39-Permis de démolir.pdf	